

Mme la Directrice Académique

Nous voilà réunis pour la dernière CAPD de l'année. Trois points à l'ordre du jour intéressent particulièrement nos collègues. Certains attendent leur passage à la hors classe, d'autres leur affectation de rentrée et enfin certains attendent, par le biais des ineat-exeat, de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale.

Cette CAPD se déroule quelques semaines après la mise en place du nouveau gouvernement du président Emmanuel Macron. A peine la Refondation de l'Ecole ébauchée, elle ne peut être remise en cause. Il faut laisser du temps aux politiques éducatives, aux différents dispositifs pédagogiques d'être mis en œuvre, évalués, et remaniés si besoin. Sans cela, les enseignants s'épuisent et la confiance dans le système éducatif s'affaiblit.

Notre nouveau Ministre de l'Education Nationale, dont on dit qu'il connaît bien son ministère, ne peut ignorer qu'une rentrée scolaire se prépare plusieurs mois à l'avance ! Pourtant, il ne semble pas aborder le dossier ô combien épineux des rythmes scolaires beaucoup mieux que ses prédécesseurs. Comme eux, il confond vitesse et précipitation, privilégiant l'effet d'annonce à une véritable concertation. Le calendrier fixé n'est même plus contraint, il est intenable !

L'organisation de la semaine impacte l'organisation des familles, des enseignants et des personnels engagés sur le temps périscolaire entre autres. Le SE-UNSA déplore la précipitation avec laquelle s'opèrent les décisions qui ont forcément des conséquences sur la gestion des services et les conditions de travail. Les modifications du calendrier des ajustements mouvement en sont le parfait exemple :

- ✓ surcharge de travail pour vos services,
- ✓ difficultés de prise de contact entre les collègues nouvellement nommés et leur complément (directeur, temps partiel...)
- ✓ comment organiser convenablement la rentrée sans connaître l'équipe au complet...

Pour ce qui est des **ajustements mouvement**, nous ne pouvons que regretter qu'un certain nombre de postes ne figurent pas dans la liste des postes. Nul doute que vos services ont fait le maximum mais le contexte de précipitation lié aux rythmes impacte grandement les ajustements. Il était également inéluctable qu'un certain nombre d'erreurs apparaisse dans la liste de postes et les couplages.

Concernant le logiciel de saisie, il nous semble que des améliorations sont nécessaires. Il était impossible d'insérer un vœu oublié ou de modifier l'ordre sans devoir tout recommencer. Un message d'alerte concernant une erreur de saisie devrait pouvoir s'afficher directement. Le département des Bouches du Rhône utilise SIAM, pourquoi serait-il impossible pour le notre.

Par ailleurs, nous sommes toujours dans l'expectative quant aux modalités d'affectation des collègues n'ayant pas obtenu de poste dans leur liste. Nous ne cautionnons toujours pas des affectations « au fil de l'eau » ni que les organisations syndicales ne soient pas consultées. Cette modalité ne garantit ni transparence, ni équité entre les collègues. Le SE-Unsa21 rappelle son opposition aux zones géographiques et demande la création d'un vrai deuxième mouvement avec listage des postes sur tout le département. Que dire de l'envoi tardif des documents qui une nouvelle fois ne nous permet pas d'effectuer notre travail de vérification de manière satisfaisant.

Concernant les autres points traités par cette CAPD, le SE-Unsa tient à souligner les avancées obtenues notamment sur les accords du dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Cette année, le ratio de promotions à la **hors classe** des PE augmente encore : il est de 5,5 %. L'action menée par le Se-Unsa a porté ses fruits et permettra d'atteindre 7% du corps des PE en 2020 garantissant à toutes les carrières complètes un accès à la hors classe. Nous regrettons que l'accès à la hors classe n'ait pas été traité au mois de juin comme le précisait la note de service. Le reclassement risque de ne pas pouvoir s'effectuer immédiatement à la rentrée.

De manière plus globale, le SE-Unsa, veillera à ce que la revalorisation des enseignants se poursuive dans le cadre du PPCR en particulier avec la création de la classe exceptionnelle à partir de la rentrée 2017.

L'annonce du gel du point d'indice est un désaveu de la politique mise en place précédemment. Pour le SE-Unsa, les fonctionnaires ne peuvent pas être à nouveau les boucs-émissaires de la maîtrise de la dépense publique.

Le SE-Unsa dénonce fermement cette mesure prise unilatéralement par le gouvernement, sans discussion avec les organisations syndicales, privant les fonctionnaires d'un espoir d'augmentation de leur pouvoir d'achat et pouvant être interprétée comme un manque de reconnaissance de leur engagement professionnel.

Enfin, la période des **inéats-exéats** doit être l'occasion d'apporter une solution à celles et ceux qui se préparent à être séparés de leur conjoint ou à vivre une situation matériellement difficile. Le SE-Unsa souhaite que le maximum de ces situations puisse être solutionné lors de ces opérations. Nous souhaitons connaître les décisions d'inéat exeat pour notre département. Malheureusement, étudier ces situations aussi tardivement n'est pas sans poser des difficultés pour les collègues concernés tant sur l'organisation de leur vie personnelle que leur affectation.